

Séance du Conseil Municipal du mardi 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai à 20 heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du 24 mai 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, LANGLADE Christophe.

Présents 14 : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Vincent BERDOULET, Christine BILLE, Françoise BOURHIS, Cindy CALESTROUPAT, Agnès CLARAC, Nicolas DARZAC, Christian FROUIN, Cédric LABORDE, Jean-Michel LAMARQUE Christophe LANGLADE, Bastien LANNUSSE, Sophie LAPORTE, Jacques LASSERRE, Guillaume LESCLOUPE.

Excusés : 0 :

Absents : 1 : Alice DABADIE

Pouvoir : 0 :

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Désignation secrétaire de séance,
- ✓ Approbation des PV du 12 et 30 avril 2024
- ✓ Commissions : point sur les commissions existantes et proposition de réduction du nombre de commissions, affectation des commissions.
- ✓ Organisation des élections Européennes : tableau des permanences
- ✓ Délibération : modification du taux de la Taxe Aménagement
- ✓ Délibération : convention du Territoire d'Energie (SDEG)
- ✓ Délibération : Composition CCID
- ✓ Délibérations : période ouverture de la piscine municipale et tarif emploi saisonnier
- ✓ Recrutement de l'Agent Technique suite à accroissement temporaire d'activité
- ✓ Point Voirie : traversée du village, programme voirie, rond-point croisement RD144 et RD 136
- ✓ Installation d'un nouveau commerce sur Viella : présentation et étude de la demande
- ✓ Informations et questions diverses

Madame Christine BILLE a été désignée secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance, présente l'ordre du jour et soumet à approbation les procès-verbaux des séances des 12 et 30 avril 2024.

Monsieur le maire vérifie que l'ensemble des conseillers a reçu les remarques de Mme DABADIE concernant le PV du 30 avril. Il déplore l'absence de Mme DABADIE & l'impossibilité de pouvoir échanger sur celles-ci.

Ce dernier est adopté, en l'état, à l'unanimité.

1. Commissions communales :

Le conseil municipal (et non le maire) :

- fixe le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission ;
- désigne par délibération ceux qui siégeront dans telle ou telle commission.

Ces commissions peuvent être :

- Permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal ;
- Temporaires, c'est-à-dire limitées à une catégorie d'affaires.

Elles sont facultatives, et peuvent donc être supprimées librement par le conseil municipal en cours de mandat.

Quels sont les fonctions de ces commissions ?

Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Quels sont les membres de ces commissions ?

Les conseillers municipaux en sont membres de droit.

Une personne extérieure peut être auditionnée par ces commissions dans le cadre de leurs travaux, mais seul un élu municipal peut y siéger en tant que membre. En revanche, il est possible d'associer des personnes extérieures au conseil municipal dans le cadre des comités consultatifs.

Listes de commissions municipales & compositions ?

Commune de VIELLA
Grand rue du Pacherenc
32400 VIELLA

Commissions comm

COMMISSIONS	Compétences	NOM Prénom Pour l'ensemble des compétences
1- BUDGET FINANCES APPELS D'OFFRES	Préparation du budget Suivi du budget en liaison avec le secrétariat Analyse des dépenses importantes Etude et propositions pour réaliser des économies éventuelle Etude et analyse des remises de prix lors de l'appel d'offres Choix des entreprises à proposer au CM en fonction de Analyse des offres prix, qualité du travail, référence	LANGLADE Christophe CALESTROUPAT Cindy LESCLOUPE Guillaume
2- PERSONNEL	Analyse de l'organisation du travail Définition des objectifs à l'attention du personnel rédaction des fiches de postes Programmation Organisation du travail Définitions d'objectifs Suivi des résultats Participation aux entretiens de recrutement Déroulement des carrières Reclassements Avancements, Primes	CALESTROUPAT Cindy LANNUSSE Bastien BILLE Christine DARZAC Nicolas LABORDE Cédric LANGLADE Christophe
3- URBANISME ENVIRONNEMENT CADRE DE VIE DEVELOPPEMENT DURABLE VOIRIES	Etude des demandes de permis de construire de certificat d'urbanisme et autres documents d'urbanisme Analyse des problèmes liés à l'environnement sur le territoire de la Commune Suivi avec le secrétariat des permis à bâtir Suivi de l'élaboration du P.L.U.I avec la CDAA Elaboration du plan communal entretien voirie et ouvrage fossés Suivi des travaux voirie, programme annuel et travaux ponctuels Visite annuel de la voirie communale Visite de la voirie après orages, tempêtes et fortes chutes de pluie Suivi de l'entretien des chemins de randonnées Etude et sécurité de la traversée du village Etude de la réflexion de la traversée du village et réflexion des parkings Réflexion du marquage de sécurité au sol	LESCLOUPE Guillaume BOURHIS Françoise BERDOULET Vincent LABORDE Cédric DARZAC Nicolas
4- TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX PISCINE EMBELLISSEMENT EMBELLISSEMENT	Projet aménagement du village Elaboration d'un prog travaux 1) sur les bâtiments communaux 2) pour l'entretien général de la Commune Suivi des travaux piscine Accompagnement du MNS Commande des produits Suivi des analyses de l'eau Suivi de l'aménagement hivernage de la piscine Aménagement du village nettoyage feunissement programme entretien	DARZAC Nicolas LANNUSSE Bastien BOURHIS Françoise LABORDE Cédric FROUIN Christian LANGLADE Christophe

FLEURISSEMENT	Etude de l'aménagement esthétique place des cochons Etude de l'aménagement esthétique et amélioration de la propreté aux abords des containers à ordures Etudier l'aménagement esthétique de la place des Arènes	
COMMISSIONS	Compétences	NOM Prénom Pour l'ensemble des compétences
5- ANIMATION FETES INAUGURATIONS CEREMONIE 26 JUILLET COMMEMORATIONS LES ASSOCIATIONS CULTURE MEDIATHEQUE	Organisation des réceptions de la Mairie Vœux 8 mai, apéritif de la fête locale 26 juillet, 11 novembre Accompagnement des Assit qui organisent des manifestations Recherche d'idées et organisation d'une manifestation annuelle pour rassembler les vietnais Organisation de la cérémonie du 26 juillet, invitations, protocole, réception des autorités Être le lien entre le CM et l'ensemble des associations pour aider leur fonctionnement Les accompagner pour la réussite de leurs projets Assurer le fonctionnement de la médiathèque avec les bénévoles Assurer le suivi des informations concernant les manifestations proposées dans la commune et dans la région sur le site de vietnam Aider à l'organisation de concerts, pièces de théâtre, diverses manifestations en relation avec la culture, proposées à la commune	LAMARQUE Jean-Michel BERDOULET Vincent LAPORTE Sophie LASSERRE Jacques LESCLOUPE Guillaume LANGLADE Christophe
6- COMMUNICATION BULLETTIN MUNICIPAL SITE INTERNET DE LA COMMUNE	Préparer le sommaire et rédiger les articles pour proposer l'bulletin municipal par an Être le relais du Conseil municipal auprès des Vietnais Assurer la mise à jour des informations sur le site vietnam Organiser des réunions d'informations à l'attention des vietnais pour : - La présentation des projets importants - Faire le pont des actions du CM	CALESTROUPAT Cindy CLARAC Agnès LASSERRE Jacques LAPORTE Sophie LANGLADE Christophe
7- ACTION SOCIALE SOLIDARITE RELATIONS C.I.A.S DE LA C.C.A.A	Représentation de la Mairie auprès des organismes départementaux Signaler aux assistantes sociales les familles à accompagner et à aider Accompagner les familles qui le souhaitent pour établir des dossiers d'aide sociale, ménagère, A.P.A. les diriger vers le C.I.A.S ou la C.C.A.A	CLARAC Agnès LAMARQUE Jean-Michel LANGLADE Christophe

En fonction de la répartition des sièges prévus dans les statuts des EPCI, et après avoir procédé au vote, ont été élus :

Tableau des délégués aux EPCI et Syndicats Intercommunaux

	Syndicat Electrification du Gers	CCAA	SIEBAG	SMAA	Syndicat intercommunal du Madiranais	SICTOM
Titulaire	LANGLADE Christophe	LANGLADE Christophe	LANGLADE Christophe	LESCLOUPE Guillaume	LABORDE Cédric	DARZAC Nicolas
	LESCLOUPE Guillaume	LESCLOUPE Guillaume				
	LAMARQUE Jean-Michel	LAMARQUE Jean-Michel				
Suppléant			DARZAC Nicolas	LANGLADE Christophe	LANNUSSE Bastien	BILLE Christine

2- Organisation des élections Européennes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il faut établir le tableau du bureau de vote pour les élections du 9 juin 2024, et que les assesseurs ne peuvent pas être scrutateurs.

Sont désignés :

Présidente du bureau : M. LANGLADE

Suppléant Président : M. LE SCLOUPE

Secrétaire : Mme CALESTROUPAT

Le tableau des permanences est défini comme suit :

Bureau de vote de VIELLA (Gers)

Election Européennes

Scrutin du 9 juin 2024 (1 tour)

Au Foyer de VIELLA 8 heures à 18 heures

Planning des permanences

8 H 00 à 10 H 00 : LANGLADE Christophe (Président) – FROUIN Christian (Assesseur) – CALESTROUPAT Cindy (secrétaire) – LABORDE Cédric

10 H 00 à 12 H 00 : LESCLOUPE Guillaume (suppléant Président) – DARZAC Nicolas (Assesseur) – LAPORTE Sophie

12 H 00 à 14 H 00 : LANGLADE Christophe (Président) – LAMARQUE Jean-Michel (Assesseur) – CLARAC Agnès

14 H 00 à 16 H 00 : LESCLOUPE Guillaume (suppléant Président) – LASSERRE Jacques (Assesseur) – BOURHIS Françoise

16 H 00 à 18 H 00 : LANGLADE Christophe (Président) – BILLE Christine (Assesseur) – LANNUSSE Bastien

L'installation matérielle sera réalisée le vendredi après-midi et complétée le dimanche matin avant l'ouverture du bureau.

Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00 le dimanche 9 juin 2024.

3- Délibération : Modification du taux de la Taxe Aménagement

La taxe d'aménagement concerne toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, qui nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, à condition que la superficie dépasse 5 m² et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m.

Il faut distinguer les Maisons individuelles et Autres que maisons individuelles.

La CCAA propose d'harmoniser cette taxe sur l'ensemble de son territoire & de la fixer à 2,5% dont 80% seraient reversés à la commune & 20% conservés par la CCAA.

Lors de la présentation en conseil communautaire, il a été souligné l'importance de la solidarité entre les communes & de ne pas créer des concurrences déloyales en son sein. Il n'est pas possible de concevoir une participation « à la carte » en profitant des avantages de la CCAA tout en délaissant ce qui nous est moins favorable.

Pour notre commune, il est proposé de passer la TA de 2% à 2.5%. Cette modification aura un effet neutre sur nos finances.

Exemple : Maison de 100 m² = 100x914€ = 914 000 € x 2.5% = 22 850€

A cette taxe, est rajoutée la redevance d'archéologie préventive de 0.4%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide la modification du taux de la taxe d'Aménagement

4- Délibération : convention du Territoire d'Énergie (SDEG)

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération concernant la convention du Territoire d'Énergie du Gers.

Le groupement de commande compte aujourd'hui treize Syndicats Départementaux d'Énergies, et rassemble près de 3 000 membres et couvre les besoins en fourniture d'électricité et de gaz naturel pour près de 70 000 points de livraison.

Dans un souci de garantie de représentativité et d'accompagnement territorial de leurs membres et afin d'optimiser la valorisation des productions d'énergies d'origine renouvelable des territoires, les Syndicats Départementaux d'Énergie, membres pilotes du groupement, souhaitent à présent renforcer le groupement de commande actuel et les compétences mises à dispositions des acteurs de leurs territoires.

Cette volonté se matérialise par la conclusion d'une nouvelle convention constitutive du groupement entre ses membres qui entrainera la résiliation de l'actuelle convention constitutive dans un délai de six mois à compter du terme des marchés ou accords-cadres passés dans le cadre de la convention actuelle.

Par ailleurs, en 2024, l'ensemble des marchés portés par le groupement sera renouvelé pour assurer la fourniture d'électricité et de gaz naturel à compter du 1er janvier 2026. Ainsi, le groupement engage dès à présent une phase de renouvellement de ces marchés afin de pouvoir vous apporter une solution totalement gratuite et vous faire bénéficier d'un achat optimisé (tant vis-à-vis des services que des offres tarifaires) tout en vous évitant des démarches complexes et relativement lourdes imposées par les procédures d'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour adhérer à la nouvelle convention constitutive du Territoire d'Énergie du Gers.

5- Délibération : Composition CCID

5-1 La désignation des commissaires (des membres) :

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux. En l'absence de désignation, c'est la direction générale des finances publiques qui nomme d'office les commissaires.

La CCID est composée de 7 membres : le maire ou l'adjoint délégué, président et 6 commissaires

Il y a une création d'une liste de 24 noms :

12 noms pour les commissaires titulaires

12 noms pour les commissaires suppléants

Mais c'est la direction générale des finances qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants.

5-2 Le rôle de la CCID :

Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale.

- Dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants
- Participe à l'évaluation des propriétés bâties
- Participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- Formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

A la demande des services de la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Monsieur le Maire propose donc à l'Assemblée une liste de 24 personnes dont la moitié sera retenue par les services des finances publiques.

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide de proposer la liste à la Direction Générale des Finances Publiques du Gers telle qu'elle est proposée par Monsieur le Maire. Les personnes retenues seront averties par les services fiscaux.

6- Délibérations : période et horaires d'ouverture de la piscine municipale et tarif, emploi saisonnier

La piscine sera ouverte du 1^{er} juillet au 5 juillet 2024 pour les écoles, et du 8 juillet au 17 août 2024 pour le public.

6-1 Horaires d'ouverture :

Ainsi, comme en 2023, les horaires habituels d'ouverture au public peuvent être appliqués :

- Tous les jours du lundi au samedi inclus. Fermeture le dimanche
- Le matin de 10h00 à 12h00
- L'après-midi de 15h00 à 19h00

Le Conseil municipal valide les jours et horaires ci-dessus.

6-2 Tarifs :

Monsieur le Maire propose d'appliquer, à compter du 8 juillet 2024, les mêmes tarifs que ceux appliqués en 2023 et figurant dans la délibération du 06/06/2023 :

a) Tarifs des tickets par entrée :

- pour les moins de 6 ans (**accompagné d'au moins un parent adulte**) gratuit
- de 6 à 15 ans 2.00 €
- pour les plus de 15 ans 3,00 €
- pour les non-baigneurs 1,00 €

Les tickets d'entrée sont valables à la journée.

b) Tarifs des cartes d'abonnement pour la saison :

- Carte enfant (de 6 à 15 ans) pour 15 entrées 20.00 €
- Carte adulte (+ de 15 ans) pour 15 entrées 35.00 €

c) Tarif préférentiel pour les groupes à partir de 10 personnes par entrée :

Enfants (de 6 à 15 ans) : 1,50 €

Adultes (plus de 15 ans) : 2,50 € sauf accompagnants en nombre réglementaire.

Dans ce dernier cas, le paiement des entrées interviendra à la fin de la période de fréquentation du groupe à la piscine. **Sur la base d'un état récapitulatif daté et signé, fourni par le responsable du groupe auprès du guichet de la piscine**, la Mairie de Viella établira une facture. Le versement sera effectué au Service de Gestion comptable en Trésorerie de MIRANDE au compte de la Commune de VIELLA.

Plusieurs conseillers prennent la parole pour exprimer leur accord pour le maintien des tarifs à l'identique : il s'agit d'un service à la population, une activité qui pour certaines familles est la seule des vacances scolaires.

Un conseiller indique qu'une augmentation liée à l'inflation pourrait être envisagée. En tout état de cause, le déficit financier de la piscine ne serait pas comblé par une augmentation des tarifs. La hausse des tarifs aurait un impact négligeable sur les recettes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à 13 voix POUR et 1 voix CONTRE, accepte les tarifs proposés par Monsieur le Maire pour la saison 2024 et le charge des démarches en vue de leur application.

6-3 Emploi saisonnier :

Pour l'accueil, Mme Marie-José LAMARRIGUE, qui assure cette fonction depuis de nombreuses années, accepte un contrat du 8 juillet au 17 août 2024

Concernant le Maître-nageur sauveteur diplômé, Mme Nathalie SOUVY accepte d'assurer la surveillance de la baignade du 1^{er} juillet au 17 août 2023, elle est recrutée en tant que prestataire de service.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le recrutement saisonnier de Marie-Josée LAMARRIGUE pour assurer l'accueil et la régie piscine et de Nathalie SOUVY en qualité de MNS en tant que prestataire de service.

7- Recrutement de l'Agent Technique suite à accroissement temporaire d'activité

Lors du dernier conseil, nous avons évoqué brièvement le recrutement d'un agent technique. En effet, la mairie doit faire face au départ d'un de nos deux agents techniques, Quentin, qui a demandé sa mutation à la communauté de communes Armagnac Adour au 1er juillet.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024, le conseil municipal s'est plusieurs fois questionné sur la pertinence d'employer deux agents à temps complet sur le service technique, situation qui n'existe que depuis 2021.

La saison estivale, plus chargée avec la gestion des espaces verts & de la piscine, peut justifier deux temps complets. C'est pourquoi le conseil avait décidé durant sa séance du 12 avril de proposer une offre d'emploi pour un CDD pour accroissement d'activité du 1er juin au 30 septembre à temps complet. A l'issue de ce contrat, corrélé à la saison estivale, le conseil devra se poser sur la question du remplacement définitif de ce second poste et sa quotité de travail.

L'offre a été diffusée du 29 avril au 17 mai 2024.

La commune a reçu 11 candidatures pour le CDD proposé.

En principe, la commission personnel est convoquée pour étudier les candidatures et mener les entretiens. A l'issue, le maire, après avis consultatif de la commission, dispose de la décision finale quant au choix du candidat.

Malheureusement, les commissions n'étant pas encore constituées et soumis aux contraintes de calendrier, les membres du bureau ont étudié les 11 candidatures. Ils en ont sélectionné 3 & les ont reçus (les 21 et 25 mai). Les membres du bureau ont décidé de donner suite à la candidature de M. Benoit DARQUIER, ancien militaire en reconversion car son profil correspondait le mieux à nos besoins avec une expérience antérieure en collectivité (Castelnau-Rivière-basse). Ce dernier sera en mesure de commencer ses missions le 03 juin.

La commission personnel devra se réunir dans le courant du mois de juin pour travailler sur les objectifs annuels des agents et sur la pérennisation du second poste.

8- Point Voirie : traversée du village, programme voirie, rond-point croisement RD144 et RD 136

Monsieur le Maire remercie M. DARZAC, M. LAMARQUE et M. LESCLOUPE pour avoir démonté le rond-point

Monsieur le Maire passe la parole à M. LESCLOUPE afin de faire le point sur le programme de la voirie proposé par la communauté des communes.

M LESCLOUPE indique qu'il a procédé à un repérage des propositions de travaux de voiries de la communauté des communes sur la commune de VIELLA. Il informe le Conseil Municipal qu'après évaluation, des tronçons ont été priorisés en fonction de l'état de la chaussée & du nombre d'usagers

De plus, le Chemin communal route de Maumusson, après chez M. MOMBET est en mauvais état, M. BERDOULET se propose pour le remettre en état avec du matériel agricole personnel.

M Bastien LANNUSSE signale également le problème de sécurité routière lié au stationnement aux abords de l'école. Les travaux de réfection de la RD144 seront l'occasion de matérialiser plus clairement des places de parking & de proposer éventuellement d'autres solutions comme des plateaux surélevés temporaires.

L'arrêt de bus de la piscine n'étant plus sur le circuit de ramassage scolaire oblige les élèves à patienter en bord de route tôt le matin & interroge aussi sur la sécurité des usagers.

9- Installation d'un nouveau commerce sur Viella : présentation et étude de la demande

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'un nouveau commerce sur la commune de VIELLA.

Une demande du Propriétaire, déposée au secrétariat de la mairie, concerne l'aménagement d'une petite terrasse (voir plan annexe 1), M le Maire demande à la commission voirie d'étudier la demande de celui-ci en veillant à la sécurisation de l'espace.

10- Informations et questions diverses :

10-1 Point CCAA :

10-2 Réunion organisée par Mme BERCHOUX le 7 juin au foyer :

Sur le thème : « Nous connaissons les grands enjeux portés par l'Europe. Mais connaissons-nous suffisamment le fonctionnement de ses institutions ? » sous la forme d'une intervention apolitique de M. VONTHRON Jacques (ancien directeur de la Maison de l'Europe à Toulouse)

10-3 Point piscine :

Le repérage des tuyaux a été fait par les membres du conseil. (annexe2)

Mr le maire informe le conseil que le prix du sable pour la filtration aurait un coût d'environ 4 000 €

10-4 City stade :

Après renseignement auprès de la société HUSSON concernant la demande d'extension du filet, celui-ci nous a fait parvenir un devis d'un montant de 5 626,80€ pour passer de 4 m à 6 m.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable

Cependant, M le Maire rappelle au conseil que dans le cas de dégradations chez l'un des propriétaires limitrophes du City-Stade, la responsabilité de la commune pourrait être engagée & l'assurance de la commune serait mise en jeu.

10-5 Tenue de la commission de révision des listes électorales :

La commission de révision des listes électorales s'est déroulée le samedi 18 mai.

Pour rappel, la commission s'assure de la régularité de la liste électorale, statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation. Elle est élue pour 3 ans et elle se réunit soit entre le 24ème et le 21ème jour avant le scrutin soit une fois par an

10-6 Végétalisation du cimetière : M. le Maire informe le Conseil Municipal sur l'état de végétalisation du cimetière en visualisant des photos (annexe 3)

10-7 Entretien chemins de randonnée : M. le maire informe le Conseil Municipal qu'il a recontacté M. FERAY pour refaire un point de situation avec lui, mais il n'a pas encore eu de réponse.

10-8 Réunion publique : M. le Maire informe le Conseil Municipale qu'une réunion publique aura lieu le vendredi 28 juin 2024 au foyer. Une lettre d'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des Viellanais.

10-9 Départ de Quentin et chèque cadeau ???

Avez-vous des questions : non

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour est épuisé et clos la séance à 23h30.

A collection of handwritten signatures in blue and black ink. The signatures are scattered across the page. One signature in blue ink is clearly legible as 'C. Cottaux'. Another signature in black ink appears to be 'Bertrand'. There are several other illegible signatures in both colors.